



Paris, le 29 octobre 2018

## FOCUS HOME INTERACTIVE

### Mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres

Le Directoire de FOCUS HOME INTERACTIVE réuni le 26 octobre 2018, après avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, a décidé, en vertu de la 9<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2018, d'autoriser le Président du Directoire de la Société à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Sur le fondement de cette autorisation, un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société FOCUS HOME INTERACTIVE.

Le programme de rachat est destiné à permettre la réalisation des opérations suivantes :

1. la mise en œuvre de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
2. la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

3. leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société ;
4. la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
5. l'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
6. l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
7. la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prestataire pourra acheter aux dates qu'il jugera opportunes un nombre maximal de 200 000 actions aux conditions de prix autorisées par l'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2018 dans sa 9<sup>ème</sup> résolution.

Le présent programme de rachat expirera au plus tard le 26 mars 2020.

FOCUS HOME INTERACTIVE se réserve le droit d'interrompre l'exécution du programme de rachat.

Cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par la société.

Le descriptif du programme de rachat d'actions et le texte de la 9<sup>ème</sup> résolution susvisée est disponible sur le site internet de la société <http://www.focus-home.com> – rubrique « Investisseurs/Documentation ».

La présente publication et les résolutions de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2018 sont disponibles sur le site internet de la Société : <http://www.focus-home.com>

## **A propos de Focus Home Interactive**

FOCUS HOME INTERACTIVE est un éditeur français de jeux vidéo. Sa vocation est d'accompagner les studios de développement dans le suivi de production, le marketing, la commercialisation et le financement de leurs projets. Editeur de licences à succès telles que Vampyr, Mudrunner, The Surge et Farming Simulator, le Groupe a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 89,9 M€ sur une période de 15 mois. FOCUS HOME INTERACTIVE réalise plus de 90% de ses ventes à l'international.

**Prochains rendez-vous**  
**Présentation de la nouvelle stratégie du Groupe**  
27 novembre 2018

**Résultats semestriels 2018/2019 & Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018/2019**  
24 janvier 2019

**Retrouvez toute l'information financière de FOCUS HOME INTERACTIVE**  
**sur [www.focus-home.com](http://www.focus-home.com)**



**Contacts communication financière**

---

**FOCUS HOME INTERACTIVE**

Deborah Bellangé  
**Tel : + 33 (0) 1 55 26 85 00**  
mail : [dirgen@focus-home.com](mailto:dirgen@focus-home.com)

**Relations investisseurs – ACTIFIN**

Benjamin LEHARI  
**Tél : + 33 (0) 1 56 88 11 25**  
mail : [blehari@actifin.fr](mailto:blehari@actifin.fr)

**Relations Presse – ACTIFIN**

Jennifer JULLIA  
**Tél : + 33 (0) 1 56 88 11 19**  
mail : [jjullia@actifin.fr](mailto:jjullia@actifin.fr)